

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

LA COMMUNE

NOM : NOHANT-EN-GOÛT

CODE POSTAL : 18 390

ARRONDISSEMENT : BOURGES

Nombre d'habitants : 561

Superficie (en km²) : 24.79 km²

E.P.C.I : CC LA SEPTAINE



LA MAIRIE

ADRESSE : Place de l'Église

TÉLÉPHONE : 02.48.67.43.01

COURRIEL : mairie.nohantengout@orange.fr

Réseaux sociaux : Facebook @mairie18390

Site web : <https://www.intramuros.org/nohantengout>

SOMMAIRE

1 – LA COMMUNE

- 1.1 – Cartographie
- 1.2 – Fiche synthétique de présentation

2 – ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE

- 2.1 – Modalités d'activation du PCS
- 2.2 – L'alerte
- 2.3 – L'équipe communale
- 2.4 – L'organisation communale de gestion de crise
- 2.5 – Les mesures de sauvegarde de la population
- 2.6 – Les mesures de protection des biens

3 – LE RECENSEMENT DES MOYENS

- 3.1 – Moyens humains
- 3.2 – Conventions établies
- 3.2 – Moyens matériels

4 – DOCUMENTS UTILES

- 4.1 – L'annuaire de crise
- 4.2 – Fiches actions
- 4.3 – Plans / cartographie
- 4.4 – Modèles de documents

5 – LES ANNEXES

- 5.1 – L'arrêté municipal d'approbation du PCS
- 5.2 – Circuits d'alerte
- 5.3 – Fiche de recensement pour les habitants évacués
- 5.4 – Les tableaux de suivi
 - 5.4.1 Tableau de suivi des mises à jour du PCS
 - 5.2.2 Tableau de suivi des exercices de gestion de crise
 - 5.2.3 Tableau de suivi des personnes formées
- 5.5 – Les annexes détachables
 - 5.5.1 – Le registre des personnes vulnérables
 - 5.5.2 – Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

1 – LA COMMUNE : NOHANT-EN-GOÛT

Arrondissement / Sous-Préfecture : BOURGES

1.1. CARTOGRAPHIE



(source site Géorisque : <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi>)

1. **Inondation**
Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation : Non
2. **Mouvement de terrain**
Commune soumise à un Plan de prévention des risques mouvements de terrain : Non
3. **Cavités souterraines**
Commune soumise à un Plan de prévention des risques cavités souterraines : Non
4. **Séisme Zone de sismicité : 2**
Risque sismique dans la commune : 2 - FAIBLE
5. **Radon**
Potentiel radon de votre commune : Faible
6. **Retrait-gonflement des sols argileux**
Commune soumise à un Plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux : Non

1.2. FICHE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION

- **La population :**

Source site INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-18166>

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	561	100,0	593	100,0	558	100,0
0 à 14 ans	112	20,0	119	20,1	77	13,8
15 à 29 ans	65	11,6	60	10,1	68	12,2
30 à 44 ans	132	23,5	120	20,2	84	15,1
45 à 59 ans	100	17,8	115	19,4	123	22,0
60 à 74 ans	56	10,0	70	11,8	84	15,1
75 ans ou plus	96	17,1	109	18,4	122	21,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

- **Les particularités géographiques :**

- Cours d'eau : La Tripande

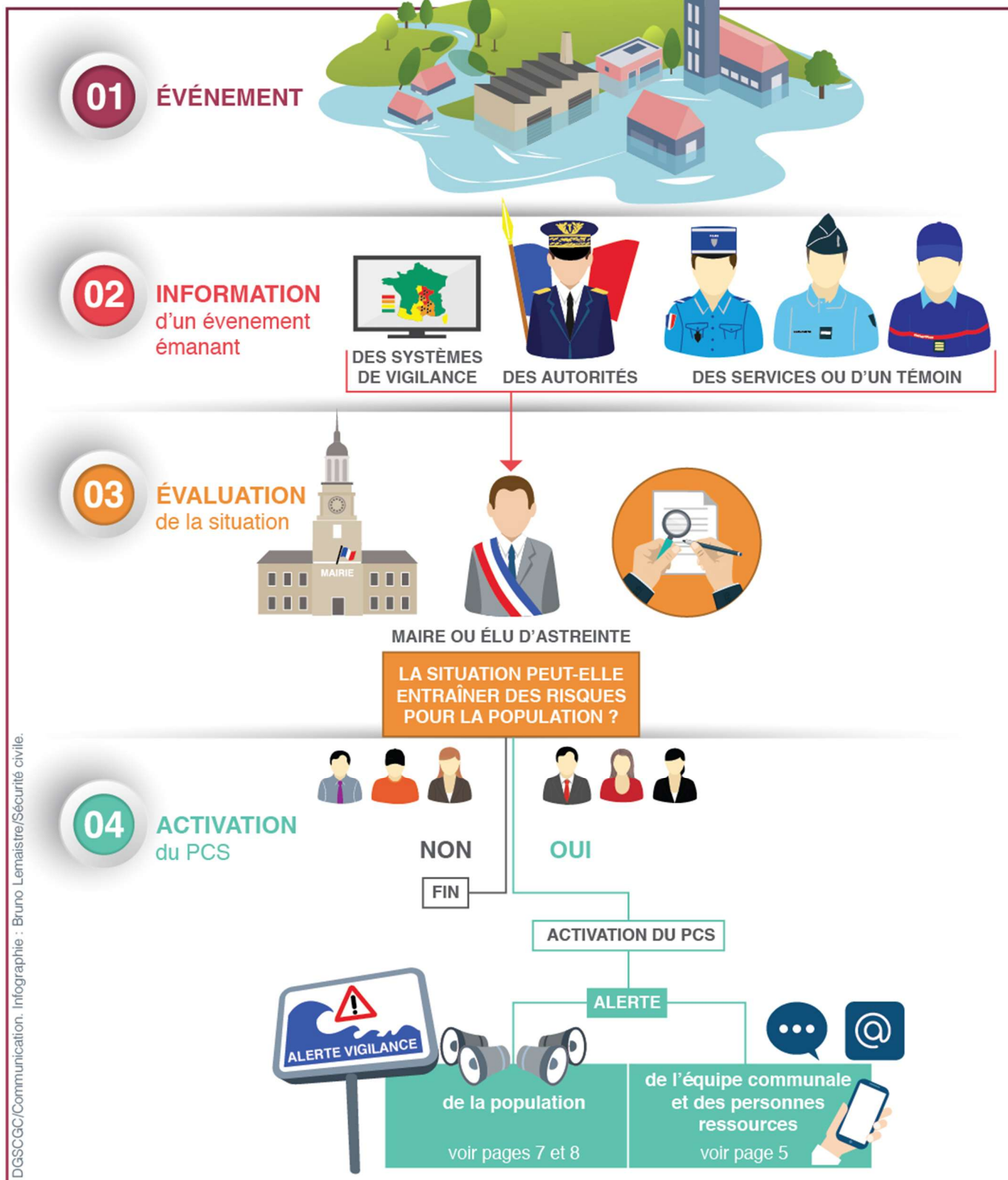
- **Les établissements sensibles :**

ICPE – installation classées pour environnement et Établissements industriels situés sur la commune

Identification de l'établissement	Adresse postale	Téléphone urgence	Courriel	Nom de l'exploitant
NÉANT				

2 – ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE

2



2.2 L'ALERTE

L'alerte comporte deux niveaux :

1. La réception d'une alerte
2. La diffusion d'une alerte à destination de la population

1 – Réception de l'alerte : VIAPEL

Identité	Fonction	Numéro de téléphone
ALLEGAERT Joanny	Maire	06.07.81.70.39
POLANOWSKI Stéphanie	1 ^{ère} adjointe	06.76.96.47.43
RIGOLLET François	2 ^{ème} adjoint	06.75.39.32.05

2 – Diffusion de l'alerte :

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **Toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique...
- **Une partie de la population** : inondation, incendie, explosion, accident routier...

L'objectif est de faire mettre la population à l'abri, dans un lieu sûr, dans l'attente d'informations complémentaires / consignes qui lui seront données par la suite.

Alerte générale		
Moyens	Lieu	Observations.
Véhicule avec haut-parleur (sono + micro)	Mairie	Plan du circuit – Annexe n°5.2

Personne relais : POLANOWSKI Grégoire  : 06.80.20.01.24	Quartier / Hameau Rue des Pinsons Ferme du Parc	
---	---	--

Alerte spécifique

Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau :	Personne relais : ALLEGAERT Joanny  : 06.07.81.70.39	Habitations bordant La Tripande
	Véhicule avec haut-parleur	
	Information site web et réseaux sociaux	
Événement : Plan Particulier d'Intervention	Personne relais : ALLEGAERT Joanny  : 06.07.81.70.39	Toute la commune
	Véhicule avec haut-parleur	
Événement climatique : Vent violent, orage, grêle	Personne relais : ALLEGAERT Joanny  : 06.07.81.70.39	Toute la commune
	Véhicule avec haut-parleur	
	Information site web et réseaux sociaux	

2.3 L'ÉQUIPE COMMUNALE

MAIRE

Nom : ALLEGAERT
Prénom : Joanny
Tél : 06.07.81.70.39
Fiche action n°1 – 2 - 3

Adjoints délégués

RESPONSABLE

Nom : POLANOWSKI
Prénom : Stéphanie
Tél : 06.76.96.47.43
Mission : Suppléant DOS
Fiche action n°1 - 2 - 3

RESPONSABLE

Nom : RIGOLLET
Prénom : François
Tél : 06.75.39.32.05
Mission : Responsable Soutien
Fiche action n°4

Les responsables « terrain »

RESPONSABLE

Nom : JACQUELIN
Prénom : Denis
Tél : 06.62.22.42.77
Mission : Responsable logistique
Fiche action n°5

RESPONSABLE

Nom : AUDOIRE
Prénom : Damien
Tél : 07.87.80.48.63
Mission : Suppléant logistique
Fiche action n°5

2.4 – L'ORGANISATION DE GESTION DE CRISE

Un directeur des Opérations de Secours (DOS) : Le MAIRE

NOM : ALLEGAERT

Prénom : Joanny ☎ : 06.07.81.70.39

1^{ère} adjointe

NOM : POLANOWSKI

Prénom : Stéphanie ☎ : 06.76.96.47.43



Une cellule de crise : le poste de commandement communal (PCC)

Coordonnées

☎ : 02.48.67.43.01

@ : mairie.nohantengout@orange.fr

ADRESSE : Place de l'Église

RESPONSABLE

NOM – Prénom : ALLEGAERT Joanny ☎ : 06.07.81.70.39

Suppléant 1 : POLANOWSKI Stéphanie ☎ : 06.76.96.47.43

Suppléant 2 : RIGOLLET François ☎ : 06.75.39.32.05



Des équipes sur le terrain :

Responsable **alerte** : ALLEGAERT Joanny ☎ : 06.07.81.70.39

Suppléant alerte : POLANOWSKI Stéphanie ☎ : 06.76.96.47.43

Responsable **soutien** : RIGOLLET François ☎ : 06.75.39.32.05

Suppléant soutien : POLANOWSKI Stéphanie ☎ : 06.76.96.47.43

Responsable **logistique** : JACQUELIN Denis ☎ : 06.62.22.42.77

Suppléant logistique : AUDOIRE Damien ☎ : 07.87.80.48.63

2.5 LES MESURES PRÉVUES POUR LA SAUVEGARDE DE LA POPULATION

- **Points de regroupement** : Salle des fêtes – Rue des Colombes



- **Recensement** : Fiche de recensement des habitants évacués annexe 5.4
- **Confinement** : Mise à disposition des informations sur les réseaux sociaux
- **Restauration** : possibilité de restauration avec l'EHPAD Armand Cardeux
- **Hébergement / relogement** : impossible

La mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- ✓ La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche réflexe n° 4 page 22)

Lieux d'accueil de la population						
Type de bâtiment + adresse	Nom du responsable	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
	 / 		Accueil	Couchage	Restauration	Équipements
Salle des fêtes Rue des Colombes	ALLEGAERT Joanny	100 pers	X		X	X
	06.07.81.70.39					
Église Rue des Colombes	POLANOWSKI Stéphanie	50 pers	X			X
	06.76.96.47.73					
Mairie Rue des Colombes	RIGOLLET François	20 pers	X		X	X
	06.75.39.32.05					

Matériels à prévoir

Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Observations
Aucune ressource disponible			

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement

Nom	 :	Observations
FARGE Amandine	07.85.53.33.36	
LEMONNIER Gaël	06.79.67.02.33	
LESPAGNOL Arnaud	06.86.68.23.28	
MAZENOUX Marcel	06.68.66.19.51	
MICHELON Frédéric	06.86.58.02.65	
POLANOWSKI Grégoire	06.80.20.01.24	

2.6 LES MESURES PRÉVUES POUR LA PROTECTION DES BIENS

- ☐ demande intervention des forces de l'ordre (gendarmerie / police)
- ☐ mise en place de surveillance des lieux après évacuation
- ☐ barriérage / interdiction d'accès

3 – LE RECENSEMENT DES MOYENS

3.1 – MOYENS HUMAINS

Professions médicales			
Nom	Adresse	 /  :	Domaine de compétence
THOUVENIN Claudie	5 Allée des Roseaux	07.68.53.99.15	Infirmière

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	Nom	Adresse	 /  :

Responsables d'association			
Type d'association	Nom	Adresse	 /  :
Président - Comité des fêtes	POLANOWSKI Stéphanie	Ferme du Parc	06.76.96.47.73
Président - Pétanque	THIERRY Hubert	N.C	06.68.88.69.93

Personnes ressources			
Nom	Adresse	 /  :	Compétences particulières
BARONNET David	2 rue des Lilas	02.48.67.43.18	Directeur EHPAD A. Cardeux

3.2 CONVENTIONS ÉTABLIES

Aucune convention n'est établie

3.3 MOYENS MATÉRIELS

Véhicules					
• Détenus par la commune					
Type de véhicule	Immat.	Nombre de places	Adresse de remisage	 /  responsable	Observations
FIAT DUCATO	AY-065-WT	3	Local technique Rue des Hirondelles	ALLEGAERT Joanny 06.07.81.70.39	
• Détenus par un particulier					
Type de véhicule	Immat.	Nombre de places	Adresse de remisage	 /  responsable et/ou propriétaire	Observations.
Néant					

Matériels divers				
• Détenus par la commune				
Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Observations.
Néant				
• Détenus par un particulier				
Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Observations.
Néant				

4 – LES DOCUMENTS UTILES

4.1 – L'ANNUAIRE DE CRISE



Le centre de secours le plus proche :

4 rue Saint Firmin 18220 BRÉCY – 02.48.66.11.93

La brigade de gendarmerie le plus proche :

4 rue Arnaud Beltrame 18800 BAUGY – 02.48.23.23.15

Autorités			
Qualité	Nom	/	Observations.
Préfet	BARATE Maurice	02.48.67.18.18	
Sous-préfet	ABALHASSANE Mohamed		
Président du conseil départemental	FLEURY Jacques	02.48.27.80.00	
Maire commune Savigny-en-Septaine	CARLIER Gérard	02.48.25.92.17	
Maire commune Farges-en-Septaine	JAUBERT Alain	02.48.69.12.09	
Président EPCI	GOGUÉ Sophie	02.48.69.80.77	

Les membres du conseil municipal

Nom – Prénom	 /  personnel	Observations.
CHASSIGNAT Nina	06.64.05.45.32	N'habite plus sur la commune
FARGE Amandine	07.85.53.33.36	
LEMONNIER Gaël	06.79.67.02.33	
LESPAGNOL Arnaud	06.86.68.23.28	
MAZENOUX Marcel	06.68.66.19.51	
MICHELON Frédéric	06.86.58.02.65	
POLANOWSKI Grégoire	06.80.20.01.24	
RIGOLLET François	06.75.39.32.05	
THOUVENIN Claudie	07.68.53.99.15	

Les personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	 /  prof.	 /  Personnel	Observations.
LIEGEOIS Jessica	02.48.67.43.01	06.62.00.27.19	
JACQUELIN Denis		06.62.22.42.77	
AUDOIRE Damien		07.87.80.48.63	
VIEIRA Marie-Christine		06.69.70.49.19	

Annuaire des services

Services	 heures ouvrables	 /  astreinte	Observations
Préfecture : - Standard H24 – 7/7 jours - cabinet	02.48.67.18.18		
Sapeurs-pompiers : - centre de secours - SDIS 18	02.48.66.11.93 02.48.23.47.00		
Police / Gendarmerie : - Commissariat - Brigade	02.48.23.77.17 02.48.23.23.15		
SAMU	15		
Direction départementale des territoires (DDT)	02.34.34.61.00		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	02.34.34.63.40		
Agence régionale de la santé (ARS)	02.38.77.33.00		
Conseil départemental : - Cabinet - Direction des routes	02.48.27.80.00 02.48.74.94.87		
Service de prévision des crues (SPC)	02.36.17.41.41		

Opérateurs			
Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Observations.
Électricité : ENEDIS	09.72.67.50.18	/	
Gaz : NÉANT	/	/	
Distributeur en eau potable SAUR	02.48.26.92.28 03.80.45.18.08	URGENCE FUITE 03.80.45.18.08	
Réseau assainissement NÉANT	/	/	
Ramassage ordures SICTREM	02.48.69.03.12	/	
Transport collectif REMI18	02.54.58.55.44	/	
Exploitant éoliennes NÉANT	/	/	
Éclairage public SDE18	02.48.50.85.40	/	

Divers			
Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Observations.
Ambulance privée ATLAS AMBULANCE	02 48 68 06 86		
Société BTP ECB	02 48 50 37 27		
Société élagage RAMEAU ELAGAGE	06 75 28 46 79	06 75 28 46 79	

Lieux publics			
Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Observations.
École	02.48.67.44.07		

4.2 LES FICHES ACTIONS

FICHE n°1 : Le Maire – Directeur des Opérations de Secours (DOS)

FICHE n°2 : Le coordinateur des moyens et des actions

FICHE n°3 : Le responsable de l’alerte aux populations

FICHE n°4 : Le responsable du soutien aux populations

FICHE n°5 : Le responsable Logistique

FICHE N°6 : Le secrétariat

Mission : SAUVEGARDER LA POPULATION

- ✓ informer
 - ✓ alerter
 - ✓ mettre à l'abri
 - ✓ interdire
 - ✓ soutenir
 - ✓ assister
-
- ☐ Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
 - ☐ Dirige les actions de son équipe municipale
 - ☐ Décide des actions à mener
 - ☐ Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
 - ☐ S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
 - ☐ Communique avec la population et les médias
 - ☐ Renseigne les autorités
 - ☐ Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
 - ☐ Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

- ☐ S'assure de la mise en place du dispositif
- ☐ est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- ☐ Anime la cellule de crise communale (PCC)
- ☐ Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- ☐ Centralise les compte-rendu et les demandes provenant du terrain
- ☐ Élabore le point de situation
- ☐ Fait remonter les informations à la préfecture (au COD si activé)
- ☐ Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche N° 3 – Le responsable de l'alerte aux populations

- ☐ Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- ☐ Rends compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- ☐ En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

Fiche N° 4 – Le responsable du soutien aux populations

- ☐ Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- ☐ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- ☐ Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- ☐ Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- ☐ Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- ☐ Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

- ☐ Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels nécessaires au bon déroulement des actions
- ☐ Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- ☐ Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- ☐ Fait acheminer le matériel
- ☐ En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- ☐ Ferme les voies et met en place les déviations

- ☐ Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- ☐ Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques – ...)
- ☐ Assure l'accueil téléphonique
- ☐ Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- ☐ Assiste le coordinateur des moyens et des actions

4.3 Les Plans / la cartographie

- Plan de la commune



- Cartes des zones à risque

Les Minais

Le Briou

Riverains bordant La Tripande (de 1 à 31)



N° d'ordre	Civilité	Nom	Adresse
1	Mme	CHANTELAT Simone	1 rue des Colombes
2-3-4	M. Mme	LESPAGNOL Arnaud	7 rue des Colombes
5-6	M. Mme	POLANOWSKI Grégoire	La Ferme du Parc
7	M. Mme	IGNACE Bernard	5 impasse des Grives
8	M. Mme	AUFAUVRE Sébastien	11 rue des Colombes
9	M. Mme	LEDAY François	13 rue des Colombes
10	M.	VERDY	15 rue des Colombes
11	M. Mme	MIOT Stéphane / FONTAINE Sandrine	17 rue des Colombes
12	M. Mme	MALLET Eric	19 rue des Colombes
13	M. Mme	ZAKARIA Jean-Charles / DURAND Brigitte	21 rue des Colombes
14	M. Mme	PIAT Dominique	23 rue des Colombes
15	M. Mme	JALLET Jean-Claude	25 rue des Colombes
16	M. Mme	BARACHET Eric	27 rue des Colombes
17	M.	MORTIER Valentin	29 rue des Colombes
18	M. Mme	COUDRAY Jean-Christophe	31 rue des Colombes

19	Mme	BRUNEL Micheline	33 rue des Colombes
20	M. Mme	CHASSIGNAT Stéphane	3 rue des Hirondelles
21-22-23	M. Mme	SOUSSIGNANT Gérard	5 rue des Hirondelles
24		COMMUNE DE NOHANT-EN-GOUT	Place de l'Eglise
25	M	PIGACHE Pascal	4 rue des Hirondelles
26	M. Mme	RIFFAULT Jean-Claude	8 rue des Hirondelles
27	M. Mme	BESSEMOULIN Bruno / PATRONAT Christelle	10 rue des Hirondelles
28	M.	AUCHAT - SAS LES ANGES	
29	M. Mme	GERNOT Grégory	A l'étranger - retour juin 2022
30	M. Mme	COUGOULE Arnaud	7 Ter lotissement de l'Epervier
31	M. Mme	HAMIDI Ali	9 lotissement de l'Epervier

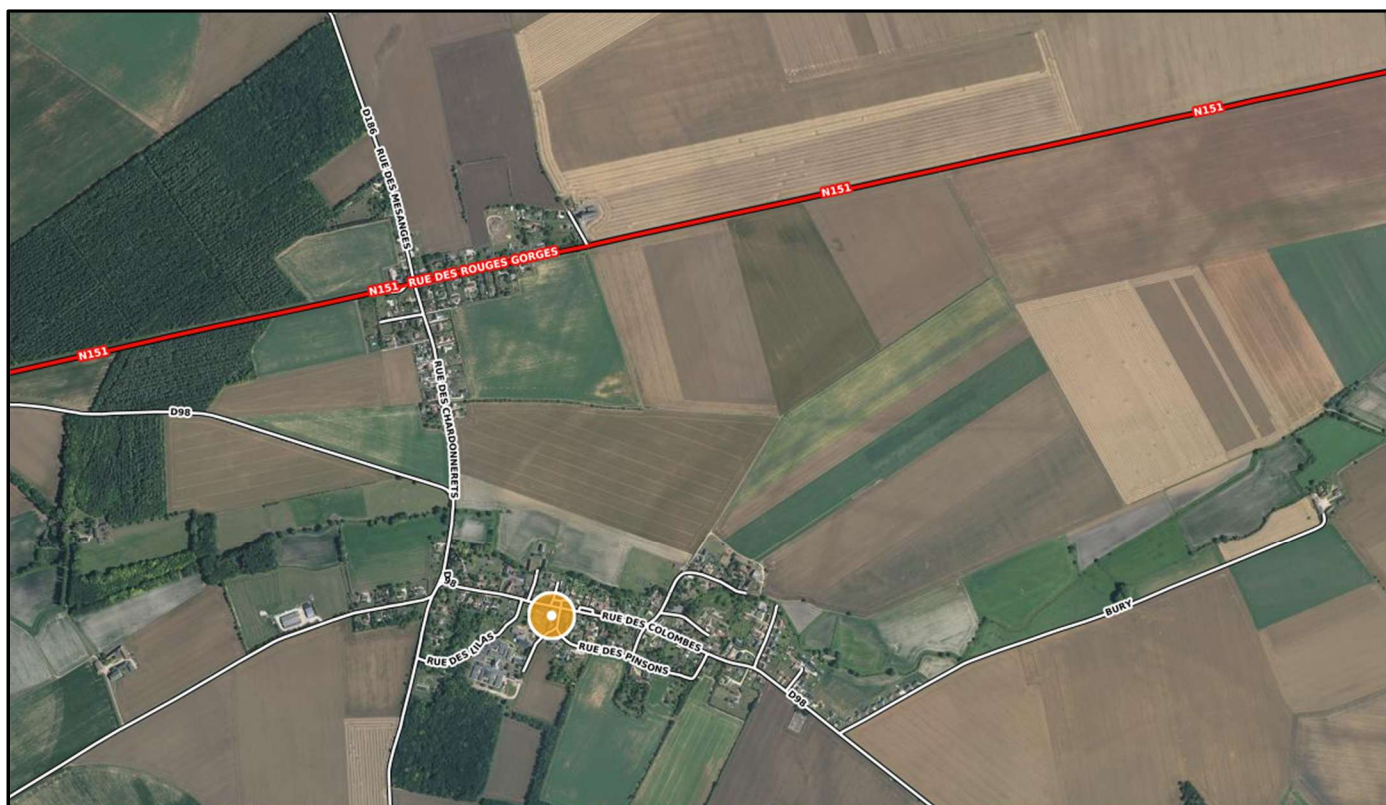
Riverains bordant la RN 151 (de 1 à 24)



N° d'ordre	Civilité	Nom	Adresse
1	M. Mme	BLIN Roland	1 rue des Rouges-Gorges
2	M. Mme	LANGERON	3 rue des Rouges-Gorges
3	M. Mme	LUNAMMACHAK Laurent	27 rue des Chardonnerets
4	M. Mme	LANZARONE Nicole	26 rue des Chardonnerets
5	M. Mme	METAYER Alexis	5 rue des Rouges-Gorges
6, 7	M. Mme	VILBOIS Christophe	7 rue des Rouges-Gorges
8	M. Mme	POUBEAU Loïc	9 rue des Rouges-Gorges
9	M. Mme	POUBEAU Françoise	11 rue des Rouges-Gorges
10	M. Mme	JOUAN Denis	13 rue des Rouges-Gorges
11	M. Mme	MASSAY Jean-Christophe	15 rue des Rouges-Gorges
12	M. Mme	AUBERGER Jean-Pierre	17 rue des Rouges-Gorges

13	M. Mme	ARU Georges	19 rue des Rouges-Gorges
14	M. Mme	SEVAULT Jean-Jacques	21 rue des Rouges-Gorges
15	M. Mme	FARGEAU Frédéric JAMES Françoise	1 chemin des Rossignols
16	Mme	GUILLAUMIN Fernande	14 rue des Rouges-Gorges
17	Mme	ERNE Liselotte	12 rue des Rouges-Gorges
18	Mme	AUBERGER Nathalie	8 rue des Rouges-Gorges
19, 20	M. Mme	TINAT Jacques	6 rue des Rouges-Gorges
21, 22	M.	CATTY Johan	4 rue des Rouges-Gorges
23	M.	ROCHER Patrice	22 rue des Chardonnerets
24	M. Mme	GAUTARD Gaël	2 rue des Rouges-Gorges

• Circuits d'alerte – Départ mairie



Type d'évènement	Circuits
Inondation	Mairie → rue des colombes → rue des Hirondelles ↺ Rue des Colombes → lotissement de l'Éperviers ↺ Impasse des Grives → chemin des Perdrix
Accident RN 151	Mairie → rue des Chardonnerets → rue des Rouges-Gorges ↺ Chemin des Rossignols → rue des Rouges-Gorges → rue des Mésanges
Autres	Mairie → rue des colombes → rue des Hirondelles ↺ Rue des Colombes → lotissement de l'Éperviers ↺ Rue des Colombes → allée des Roseaux ↺ Rue des Colombes → route de Bury et Bury ↺ Rue des Colombes → rue des Gerfaults → rue des Pinsons ↺ Rue des Colombes → impasse des Grives ↺ Rue des Colombes → rue des Fauvettes ↺ Rue des Colombes → rue des Passereaux → rue des Alouettes ↺ Rue des Colombes → rue des Chardonnerets → chemin des Bouvreuils ↺ Rue des Chardonnerets → rue des Mésanges → Rue des Rouges-Gorges ↺ Rue des Rouges-Gorges → Chemin des Rossignols ↺ Le Préau → La Grotte → Puy Verday → Le Briou → Les Minais

4.4 – les modèles de documents

1. Modèle pour messages d'alerte
2. Modèle pour arrêté de réquisition
3. Modèle pour arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale
4. Modèle pour main-courante

1 – Modèles pour message d'alerte

- le message doit contenir, à minima :
 - La nature du sinistre
 - Les consignes à suivre
 - Les médias / sites à consulter pour se tenir informé de l'évolution de la situation

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ANNEXE Message d'ALERTE « INONDATION » à destination de la Population.	Annexe 1 Version : Date :
Nous vous informons du risque de crue de la rivière ou de fleuve XXXX, pour les journées du XXX. Un niveau maximum est prévu pour le XXX. Votre habitation se trouvant dans la zone inondable, nous vous conseillons expressément de prendre les dispositions suivantes : ➤ Surveiller régulièrement sous-sol et rez-de-chaussée afin de détecter rapidement une infiltration des eaux. ➤ Sortir des caves, sous-sols et rez-de-chaussée tous les objets périssables que vous pouvez protéger. ➤ Sortir ou mettre en sécurité les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, appareils de chauffage, voitures, mobilier, produits toxiques, arrimer les cuves à fuel, etc.) Pour tout renseignement, veuillez contacter : - Mairie – tél. : - XXX		
Votre habitation étant située en zone dangereuse du fait de la montée des eaux de XXX Une évacuation est envisagée Nous vous demandons donc de : ➤ Fermer vos réseaux de gaz, électricité, eau et chauffage. ➤ Attacher vos objets encombrants susceptibles de flotter. ➤ Si ce n'est déjà fait, monter les objets que vous souhaitez protéger ainsi que les produits qui pourraient être dangereux le plus haut possible. Une fois évacués, vous n'aurez plus, temporairement, la possibilité de revenir à votre domicile. Ainsi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, munissez-vous de : ➤ Vêtements de rechange ➤ Nécessaire de toilette ➤ Médicaments indispensables ➤ Papiers personnels ➤ Un peu d'argent. N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée. Soyez attentifs aux consignes qui vous seront données. Tenez-vous prêts à évacuer dès que vous en aurez reçu l'ordre.		

Source :2021_03_09 guide_conception_pcs_chef_cis_du_sdis91

2 -Modèle pour arrêté de réquisition



Le maire de la commune de Nohant-en-Goût,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement).....
.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Baugy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....
Le maire,

3 - Modèle pour arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale



Le Maire de Nohant-en-Goût,

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....

Considérant queconstitue un danger pour la sécurité publique ;

A R R E T E

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Baugy ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

4 - Modèle pour Main courante

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

4-5 Le glossaire

DDRM :	Dossier départemental des risques majeurs
DICRIM :	Le document d'information communal sur les risques majeurs prévu par l'article R. 125-11 du Code de l'environnement, réalisé par le maire.
EPCI :	établissement public de coopération intercommunale
PCC :	poste de commandement communal
PCS :	plan communal de sauvegarde

5- LES ANNEXES

5.1 – Arrêté municipal portant approbation du PCS

5.2 – Circuits d’alerte

5.3 – Fiche de recensement pour les habitants évacués

5.4- Tableaux de suivi

5.4.1 Tableau de suivi des mises à jour du PCS

5.4.2 Tableau de suivi des exercices de gestion de crise

5.4.3 Tableau de suivi des personnes formées

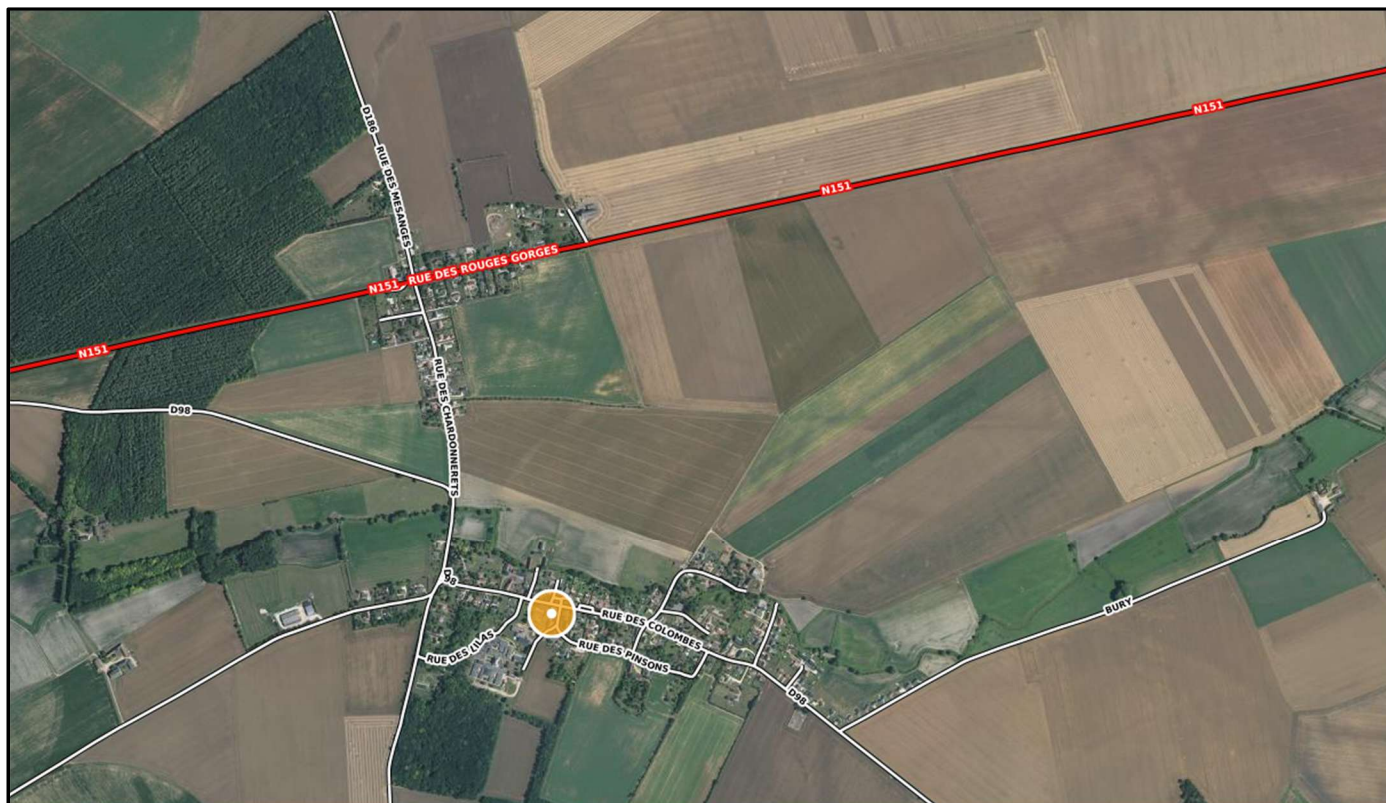
5.5 – Les annexes détachables

5.5.1 Le registre des personnes vulnérables

5.5.2 Le DICRIM

ARRÊTÉ MUNICIPAL

5.2 Circuits d'alerte



Type d'évènement	Circuits – départ mairie
Inondation	Mairie → rue des colombes → rue des Hirondelles ↻ Rue des Colombes → lotissement de l'Eperviers ↻ Impasse des Grives → chemin des Perdrix
Accident RN 151	Mairie → rue des Chardonnerets → rue des Rouges-Gorges ↻ Chemin des Rossignols → rue des Rouges-Gorges → rue des Mésanges
Autres	Mairie → rue des colombes → rue des Hirondelles ↻ Rue des Colombes → lotissement de l'Eperviers ↻ Rue des Colombes → allée des Roseaux ↻ Rue des Colombes → route de Bury et Bury ↻ Rue des Colombes → rue des Gerfaults → rue des Pinsons ↻ Rue des Colombes → impasse des Grives ↻ Rue des Colombes → rue des Fauvettes ↻ Rue des Colombes → rue des Passereaux → rue des Alouettes ↻ Rue des Colombes → rue des Chardonnerets → chemin des Bouvreuils ↻ Rue des Chardonnerets → rue des Mésanges → Rue des Rouges-Gorges ↻ Rue des Rouges-Gorges → Chemin des Rossignols ↻ Le Préau → La Grotte → Puy Verday → Le Briou → Les Minais

5.3 Fiche de recensement pour les habitants évacués

FICHE DE RECENSEMENT

Nom	Prénom	N° mobile	Adresse	Heure d'arrivée	Heure de départ

5.4 Les tableaux de suivi

- 5.4.1 Tableau de suivi des mises à jour du PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	Date	Visa du responsable de la mise à jour
	Création du PCS	24/01/2022	
14	MAJ adresse gendarmerie	08/03/2022	J. ALLEGAERT
4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 27, 41	MAJ générale	21/07/2023	J. ALLEGAERT

- 5.4.2 Tableau de suivi des exercices de gestion de crise

Historique des exercices			
N°	Date	Thème de l'exercice	Observation sur le déroulement

- 5.4.3 Tableau de suivi des personnes formées

Participants			
N°	Date	Noms – Prénoms	Qualité

5.5 LES ANNEXES DÉTACHABLES

5.5.1 – Le registre des personnes vulnérables

5.5.2 – Le DICRIM

5.5.1 LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Population nécessitant une attention particulière

Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)

Nom	adresse			Personne à prévenir	Observations.
RIAUTÉ Anthony	8 rue des Alouettes			Conjointe : SIMONNEAU Charlène	

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

Nom	adresse			Personne à prévenir	Observations.

Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Nom	adresse			Personne à prévenir	Observations.
ERNE Liselotte	12 rue des Rouges-Gorges				
JAMET M-Thérèse	1 rue des Pinsons			Fille : JAMET Sylvie 06.58.95.69.15	

Autres cas

Nom	adresse			Personne à prévenir	Observations.

5.5.2 LE DICRIM